



**PROCOLE SANITAIRE
SPUC JUDO TAISO
Dojo du Pôle combat de Bellegrave
Consignes sanitaires à partir du 09 août 2021**

La déclinaison des mesures sanitaires pour le sport renvoie la responsabilité de vérifier le Pass Sanitaire :

- Au responsable de l'équipement (la Mairie de Pessac).

Ou

- A l'organisateur de l'activité (le SPUC JUDO).

La mairie de Pessac refuse d'assurer cette responsabilité, n'attribue aucune ressource supplémentaire et se décharge sur les associations sportives pour la vérification du Pass Sanitaire.

Il appartient donc à notre club, sans moyen complémentaire (financier ou bénévole) d'assurer cette lourde charge.

Afin de garantir votre sécurité, une pratique optimale du Judo et du Taiso et dans le cadre des consignes sanitaires nationales

(cf. <https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/tablosanitaire9aout21.pdf>).

Nous décidons que :

- L'accueil des pratiquants, enfants et adultes, se fera uniquement par la porte extérieure, sous le préau du dojo.
- Le professeur vérifiera le Pass Sanitaire, pour les personnes concernées.
- Les enfants devront arriver en kimono et sous la responsabilité du professeur, rentreront seuls dans la salle. Ils rangeront leurs affaires dans les casiers réservés à cet effet.
- Ils seront équipés de claquettes, bouteille d'eau et gel hydro alcoolique.
- Le dojo sera fermé pendant les cours et les retardataires ne seront pas acceptés.
- L'accès du dojo sera interdit aux parents, aux accompagnants, aux personnes non pratiquantes.
- Les vestiaires seront inaccessibles, les portes intérieures du hall d'accueil (bureau et dojo) seront fermées.

L'activité du club se limite uniquement au dojo, notre responsabilité ne sera pas engagée si des personnes accèdent de leur propre initiative au hall d'entrée, aux vestiaires ou aux autres espaces du Pôle combat.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre confiance.

Bien sportivement

Le Conseil d'administration du SPUC JUDO TAISO

